



TRAVAILLER EN ZONE ATEX

Référence : PREV32

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier le cadre réglementaire applicable aux atmosphères explosives
- Repérer les zones classées à risques d'explosion dans son établissement
- Participer à la mise en œuvre des procédures et moyens de prévention
- Adapter son comportement et ses pratiques professionnelles à l'environnement ATEX
- Appliquer et/ou faire appliquer les procédures spécifiques (permis de feu...)

Public :

Salarié de l'entreprise amené à travailler dans un secteur classé « zones à risques d'explosion »

Près-requis :

- Accessible à tout salarié correspondant au public ci-dessus

Durée :

- 1 jour soit 7 heures

Formation associée :

- Utilisation et manutention de produits chimiques

Programme :

1 - GENERALITES SUR LES ATMOSPHERES EXPLOSIVES

- Le mécanisme de l'explosion,
- Les classifications des zones,
- Les grandeurs physiques (LIE, LES, PE, PVS...),
- Les mesures d'explosimétrie,
- La signalisation,
- Les EPI spécifiques contre les risques d'inflammation & de projection.

2 - LA REGLEMENTATION APPLICABLE ET LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

- L'article L230-2 du Code du Travail,
- La Directive ATEX,
- La Directive 99/92 CE,
- Les Décrets 1553 & 1554,
- L'arrêté du 19 décembre 1988,
- Les obligations depuis le 30 juin 2003.

3 - L'EVALUATION DES RISQUES D'EXPLOSION ET LES MESURES D'UN PLAN D'ACTION

- Les procédures et mesures d'organisation du travail
- en zones ATEX à mettre au plan d'action,
- Le plan de prévention,
- Les autorisations de travail,
- Les permis feu,
- L'outillage et le matériel utilisable.

4 - CAS PARTICULIER DES POUSSIÈRES

- Arrêté du 29 juillet 1998,
- La circulaire du 29 juillet 1998,
- Les éléments importants pour la sécurité.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.

L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée aux travers d'exercices et de mises en situation tout au long de la formation et à la fin de celle-ci.